

Compte-rendu

Conseil d'établissement de la crèche Petit : 27 janvier 2011

Présents

Maud Boudot (adjointe, crèche Petit), Mme Vivancos (directrice, crèche Petit), Mme Cohen (DFPE : Direction des Familles et de la Petite Enfance), Mme Jemni (élue chargée de la Petite Enfance à la mairie du 19^e), Danièle Letutour (auxiliaire de puériculture, crèche Petit), tous les parents élus (Aurélie Albert, Vladimir Borgy, Aurélia Gaud, Romain Giudicelli, Elise Mavraganis, Lionel Megemont, Agnès Ozarowski.)

1. Regroupement

Réponses de Mme Cohen

Le regroupement concerne une période de 2 semaines en hiver et 6 semaines en été. Il vise à, permettre au personnel d'écouler leurs congés sur des périodes où la fréquentation des enfants est faible en fermant un maximum de crèches. C'est pourquoi, peu de crèches restent accessibles (1 à 2 par secteurs) et accueillent les enfants de toutes les crèches fermées du secteur.

L'objectif est que les inscriptions pour ces périodes soient réservées aux parents n'ayant pas d'autre solution de garde du moins pour le regroupement d'hiver. Les inscriptions passent de ce fait par des procédures demandant une réelle implication des parents pour que les places réservées coïncident le plus possible au nombre d'enfants présents

Bilan du regroupement d'été 2010

- ***Nombre d'enfants de la crèche Petit présents par rapport au nombre d'inscrits au regroupement ?***
- ***Comparaison par rapport aux autres regroupements effectués dans le 19^e***

En juillet (15 jours à la crèche Petit) : 90% d'enfants présents par rapport aux réservations (de 5 à 94%). C'est un très bon score, car en général il y a plus de 20% d'absents. Cet absentéisme cause des difficultés (congés non accordés au personnel, coût de l'ouverture d'une crèche non remplie...) Août (crèche Cité Lepage) : 72% de présents (entre 67 et 82%)

Concernant les modalités d'inscription : sur l'ensemble du secteur, le pourcentage de présence est le même que l'inscription se fasse en Maison de l'enfance ou en crèche de regroupement. Les coordinatrices, en accord avec la Mairie ont décidé, pour le prochain regroupement, que l'inscription se ferait à la Maison de l'enfance.

Dates de regroupement été 2011 : du 18 juillet au 27 août

Regroupement des vacances de Noël 2010

- ***Nouvelles modalités d'information pour la crèche Petit (ou pour l'ensemble du 19^e) (message affiché précisant qu'en cas de problème de garde au cours de la période de fermeture il fallait s'adresser à la direction, sans préciser explicitement la mise en place du regroupement) ? Pourquoi ces changements ?***
- ***Bilan ?***

Taux de présence : sur 71 enfants inscrits pour tout le secteur, seuls 57 enfants étaient présents la 1^{ère} semaine et 40 enfants la 2^e semaine.

Les parents proposent de plus communiquer sur les difficultés d'organisation (personnel devant fixer ses congés pour le 15 avril, coût d'ouverture d'une crèche non remplie...) pour tenter de réduire l'absentéisme.

Mme Cohen ajoute que si des parents n'ont pas effectué de réservation, mais qu'ils ont un réel souci de garde, ils peuvent aller voir les responsables de la crèche afin d'envisager ensemble l'accueil de leur enfant sur la crèche de regroupement

2. Communication

Grève du lundi 13 décembre 2010 dans la section des grands moyens : les parents ont été prévenus en allant chercher leurs enfants à la crèche le vendredi soir (10 décembre).

- comment se décide la fermeture de la section ? Quelles sont les obligations des grévistes ?

Réponse de Mme Vivancos :

Le personnel peut communiquer sa décision de faire grève la veille et jusqu'au matin même du jour de grève.

La directrice a eu l'information vendredi midi et a envoyé un mail, mais il n'a pas été reçu par tous. Mme Vivancos précise que la crèche tente de communiquer par mail (elle possède 90% des adresses), mais les problèmes techniques sont nombreux :

- obligation de faire plusieurs groupes car s'il y a trop de destinataires le mail ne passe pas
- si une adresse est erronée, le mail ne parvient à aucun destinataire

A ce sujet, **si vous n'avez reçu aucun mail depuis le début de l'année**, nous vous conseillons d'aller voir Mme Vivancos ou son adjointe pour vérifier votre adresse.

Cahier de transmission : il peut arriver que les informations soient incomplètes (problème posé lors d'un incident, celui-ci a été rapporté sans explication du déroulement, car la personne qui assure la transmission n'était pas présente à ce moment-là).

Réponse de Mme Vivancos

Si la personne qui fait la transmission n'était pas là lors de l'incident, elle indique habituellement avec qui en discuter le lendemain, sinon il ne faut pas hésiter à lui demander qui était là, en reparler avec l'équipe ; il est également possible d'aller voir les responsables de la crèche.

Lors de l'incident indiqué dans cet ordre du jour, Mme Vivancos précise qu'une réunion a été organisée avec l'équipe dès qu'elle a eu connaissance de ce manque de transmission de renseignements.

Pour information, la prochaine journée pédagogique porte sur le thème des transmissions (transmissions au sein de l'équipe et transmission avec les parents), Mme Vivancos incite les parents à faire remonter les attentes, les questions etc. sur ce thème

3. Questions diverses

Date de ce premier conseil d'établissement : comment se décident les dates de réunion de Conseil d'établissement ? Y aurait-il possibilité de fixer la première réunion dans les semaines qui suivent l'élection des parents (octobre – novembre) ?

Les parents font remarquer que ce conseil se tient 5 mois après la rentrée, et qu'il ne reste que 5 mois avant la fin d'année. L'an dernier, le 1^{er} conseil a eu lieu fin novembre, ce qui a permis aux parents de commencer leurs actions plus en amont.

Concernant la réunion d'installation globale, qui a eu lieu fin novembre, Mme Jemni explique que l'élection ayant eu lieu mi octobre, il a fallu attendre la fin des vacances de Toussaint et faire avec le planning des salles de la Mairie (cette réunion réunissant près de 200 personnes, seule la salle des fêtes était appropriée mais elle est très demandée).

Le choix d'une réunion d'installation globale a été pris car elle permet de voir combien de parents sont élus. Pour les réunions de conseil d'établissement, les dates sont décidées en fonction des disponibilités de chacun (Mme Jemni précise que sa présence n'est pas obligatoire).

Pour la rentrée 2011, les parents doivent s'organiser avec Mme Vivancos pour organiser une réunion d'établissement le plus tôt possible après les élections.

La fixation de la date des élections (octobre) est également abordée. Son choix est difficile car si elle semble tard pour certains, elle peut être trop tôt pour d'autres, car tous les enfants n'ont pas encore fait leur rentrée.

Quelle est la fréquence du changement des codes des portes d'entrée ?

Mme Vivancos précise que les codes des deux portes sont changés une fois par an. La dernière fois c'était en janvier dernier, le changement sera donc effectué très prochainement. Mme Jemni fait remarquer que la rentrée ayant lieu en septembre, il faudra les changer en septembre prochain.

Alimentation apportée par les parents : quelles marges de manœuvre (lait en poudre, gâteaux d'anniversaire...)?

Réponse de Mme Cohen

L'alimentation à la crèche suit la méthode HACCP (méthode issue de l'alimentation des astronautes de la NASA !) et est règlementée par des circulaires (médicales, hygiène...)

Des repas témoins sont conservés une semaine au frigo pour permettre des contrôles ; tous les produits sont soumis à traçabilités (origine viande, légumes, etc...).

En cas d'apport d'aliments extérieurs à la crèche :

- Aucun moyen de savoir si ces normes sont respectées (gâteaux préparés à la maison...)
- les bonbons sont tolérés, mais cela peut être amené à évoluer

Question des parents : comment participer à la fête d'anniversaire de l'enfant ?

Réponses de Mme Vivancos, Mme Cohen, Danièle :

Les jours d'anniversaire, les enfants mangent tous à la même table (d'habitude sont séparés en groupe), une nappe est mise, avec de belles assiettes etc... Elles rappellent également que les parents ne sont pas tenus d'apporter quoi que ce soit, la crèche fournit jus de fruits, gâteaux, et même cadeau.

Si les parents le souhaitent, ils peuvent apporter des jus de fruits, pâtes de fruits, objets de décoration : assiettes, nappes, chapeaux...

Objection des parents : ces éléments ne sont pas à la portée de toutes les bourses. Il est proposé de constituer une caisse commune, à laquelle participeraient tous les parents à hauteur de 2-3 euros par enfant par année. Cette caisse serait gérée par le conseil des parents et servirait pour tous les anniversaires des enfants.

Des parents estiment également que le fait que l'anniversaire soit fêté en dehors du champ d'intervention familial est une bonne chose : cet événement participe à l'autonomisation de l'enfant, à la création de souvenirs qui lui sont propres.

Lait

Le lait maternel est le bienvenu

Lait en poudre : seul le lait de la crèche est admis. Sur ordonnance et dans le cadre d'un Protocole d'accueil individualisé (PAI), un lait spécifique est accepté.

Pour information, Mme Cohen nous informe que les parents du secteur Sud ont demandé une conférence sur l'alimentation ; conférence qui pourrait être financée par la mairie ?

Mme Vivancos rappelle la tenue de réunions à la crèche avec la psychologue ; les thèmes sont choisis en fonction de questions récurrentes des parents, notamment sur l'acquisition de la propreté (une réunion a eu lieu à l'automne 2010), les cadres à apporter aux enfants...

A noter, le 28 mai 2011, 3^e édition des Journées Culturelles de la Petite enfance, organisées en partenariat avec les bibliothèques sur le thème de la parentalité. Au programme :

- conférences (« tous parents, tous différents », bilinguisme)
- exposition dans le hall de la mairie
- spectacles
- stands (dans salle des fêtes) : crèches municipales et associatives, PMI, conseil des parents...

Autre question des parents : peut-on donner des vêtements ?

Il est rappelé l'opération annuelle « Resto du Cœur », du 31 janvier au 4 février, où on peut donner des vêtements, produits d'hygiène, jouets en bon état (mais pas de couches ni de lait, ce sont d'autres associations qui les collectent).-

Au niveau de la crèche, si besoin il y a, ce serait au niveau des bodys et des vêtements pour grands (au moment de l'acquisition de la propreté).

Autres lieux de dons possibles : Maison de l'enfance.

Travaux de rénovation et fermeture de la crèche : nouvelles informations ?

Réponse de Mme Jemni

La crèche, construite en 1989, doit être réaménagée pour respecter pleinement les réglementations en vigueur dans l'accueil de la petite enfance (par exemple actuellement la biberonnerie est dans la cuisine alors qu'elle doit occuper un espace séparé).

Dans ce chantier, plusieurs étapes :

- esquisse
- avant projet sommaire
- avant projet définitif
- projet
- DCE
- Appel d'offre
- Lancement des travaux (2 mois de préparation)

L'architecte a été nommé, il s'agit de M. Monnot de l'agence Canale 3, qui a réalisé la crèche Cours 7^e Art. Actuellement, on en est au stade de l'esquisse (8^e et a priori dernière).

La fermeture est prévue de juillet 2012 à septembre 2013.

Concernant les enfants, ils seront replacés dans les crèches voisines. La réflexion, basée sur les adresses des parents et la disponibilité des places des crèches est toujours en cours, mais les crèches citées par Mme Cohen et Mme Jemni sont Armand Carrel, Verdun, Jaurès, Solidarité, Quai de la Loire. Le personnel ne suivra pas forcément les enfants.

Mme Jemni nous informe du calendrier d'informations aux parents :

- Communication du projet dès que le stade « projet » sera atteint
- 1^{er} trimestre 2012 : courrier informant des dates exactes de fermeture
- Fin avril-début mai 2012 : courrier indiquant la proposition de transfert de crèche pour l'enfant

Après les travaux, il sera toujours possible pour les enfants de revenir à la crèche Petit (mais avec l'expérience, il est finalement très rare que ça se produise).

Les parents élus souhaiteraient créer un blog « crèche Petit » et se posent la question des informations communicables : (réponses Mme Cohen et Mme Vivancos)

- o *Comptes-rendus des conseils d'établissement et de parents* : ok
- o *Résumé du projet pédagogique existant* : Mme Vivancos nous présente une plaquette à destination des parents, où est résumé le projet pédagogique. Il est tout à fait possible pour les parents de reprendre ces informations, en précisant que le projet pédagogique est évolutif, donc en datant la date du résumé.
- o *Thème, voire bilan des journées pédagogiques* : aucun souci pour l'ordre du jour. Concernant le compte-rendu, à charge pour les parents de communiquer avec l'équipe et de rédiger l'article.
- o *Menus* : les menus pour 2 mois sont communiqués à la crèche par Sodexo ; ils seront transmis aux parents chargés d'alimenter le blog, qui préciseront qu'ils sont susceptibles de varier (en fonction des produits disponibles notamment)
- o *Animations organisées par la crèche (café des parents, galette, fête de fin d'année)* : ok

Date du prochain conseil d'établissement : jeudi 31 mars, 17h30, crèche Petit.